

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION 2023 108

**Objet : Travaux d'aménagements cyclables Avenue de Dunkerque et Passage inférieur à Hazebrouck - Conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Département du Nord et la Ville d'Hazebrouck**

**Séance du dix neuf septembre deux mille vingt trois à dix-huit heures trente.**

**Présents (65) :**

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gaëlle LEFEVRE - Sophie SPATOLA - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Delphine LEBLANC (Suppléante) - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Nathalie SAELENS (Suppléante) - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Roger LEMAIRE - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Rebecca ELSENS - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Jean-Jacques DEWYNTER (Suppléant) - Jean-Pierre BATAILLE - Jean-Luc BARET - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Pierre-Louis RUYANT - Cindy SCHRAEN - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Emidia KOCH - Christian BELYNCK

**Procurations (12)**

Gilles DEVIENNE à Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE à Gaëlle LEFEVRE - Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER - Bernard DENTENER à Valentin BELLEVAL - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Didier TIBERGHIE à Jérôme DARQUES - Yves DELFOLIE à Nathalie DEBOUDT - Franck MEURILLON à Roger LEMAIRE - Jean-Luc DEBERT à Serge LACONTE - Céline INGELAERE à Jean-Pierre BATAILLE - Joël DEVOS à Dorothée DEBRUYNE - Anne VANPEENE à Emidia KOCH

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 77**

**Secrétaire de séance : Sophie SPATOLA**

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.



Valentin BELLEVAL

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE

## SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 SEPTEMBRE 2023

### DELIBERATION 2023 108

**Objet : Travaux d'aménagements cyclables Avenue de Dunkerque et Passage inférieur à Hazebrouck - Conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Département du Nord et la Ville d'Hazebrouck**

La Communauté de Communes de Flandre Intérieure a adopté, lors du conseil communautaire du 6 juillet 2021, son schéma directeur des aménagements cyclables ainsi que son règlement relatif à la voirie cyclable. Ces documents ont notamment prévu différents axes d'aménagements cyclables (d'intérêt communautaire, d'intérêt supra-communal et d'intérêt local) et en fonction de ces axes, différents niveaux d'intervention financière de la CCFI.

Dans le cadre de l'aménagement du pôle d'échanges multimodal de la gare d'Hazebrouck, dans la poursuite du réaménagement du Boulevard de l'Abbé Lemire, les aménagements du Passage inférieur et de l'Avenue de Dunkerque à Hazebrouck sont prévus. Ces opérations comprennent la réfection de la voirie et la création de pistes cyclables.

Les travaux du passage inférieur sont prévus durant les vacances de la Toussaint, ceux de l'Avenue de Dunkerque en 2024.

Ces aménagements, qui permettront d'améliorer les conditions de cyclabilité et d'intermodalité sur le territoire, notamment pour ce qui relève du rabattement vers la gare d'Hazebrouck, entrent dans un axe d'intérêt communautaire au regard du règlement de voirie cyclable, qui prévoit une intervention financière de la CCFI à hauteur de 100 % du reste à charge territorial.

Les montants estimés des travaux d'aménagements cyclables sont les suivants :

- 213 667 € HT pour le Passage inférieur (dont 74 258 € HT pour la piste cyclable),
- 193 384,69 € HT pour l'Avenue de Dunkerque (dont 63 739,17 € HT pour la piste cyclable).

Ces itinéraires étant situés sur des routes départementales, il convient de conventionner avec le Département du Nord pour déléguer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux ainsi que la Ville d'Hazebrouck.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment son article L. 2422-5 ;

Vu la délibération n°2021/092 du conseil communautaire en date du 6 juillet 2021 relative à l'institution d'un schéma directeur des aménagements cyclables ;

Vu la délibération n°2021/093 du conseil communautaire en date du 6 juillet 2021 relative à l'adoption du règlement relatif à la voirie cyclable ;

Vu la délibération n°2022/123 du conseil communautaire en date du 15 novembre 2022 relative à la modification du règlement de la voirie cyclable ;

#### **Il vous est proposé :**

- d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux prévus Passage inférieur et Avenue de Dunkerque à Hazebrouck, dont les aménagements cyclables relèvent du réseau d'intérêt communautaire,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée, les conventions de financement et tout document y afférent avec le Département du Nord et la Ville d'Hazebrouck.

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

ID : 059-200040947-20230919-DEL2023\_108-DE



**Vote :**

**Pour : 77**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 19 septembre 2023,  
Pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire de séance



Sophie SPATOLA

